

Image not found or type unknown



Réévaluation de pension alimentaire

Par **cecile17**, le **16/11/2008 à 21:25**

bonjour, la pension que me donne mon exmari sert juste à payer leur scolarité il ne les prends pas la moitié des vacances scolaire comme le jugement le spécifie puis je demande une réévaluation de pension alimentaire merci de me répondre

Par **Marion2**, le **16/11/2008 à 21:44**

Bonsoir,
Bien sûr. Vous faites votre demande en recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.